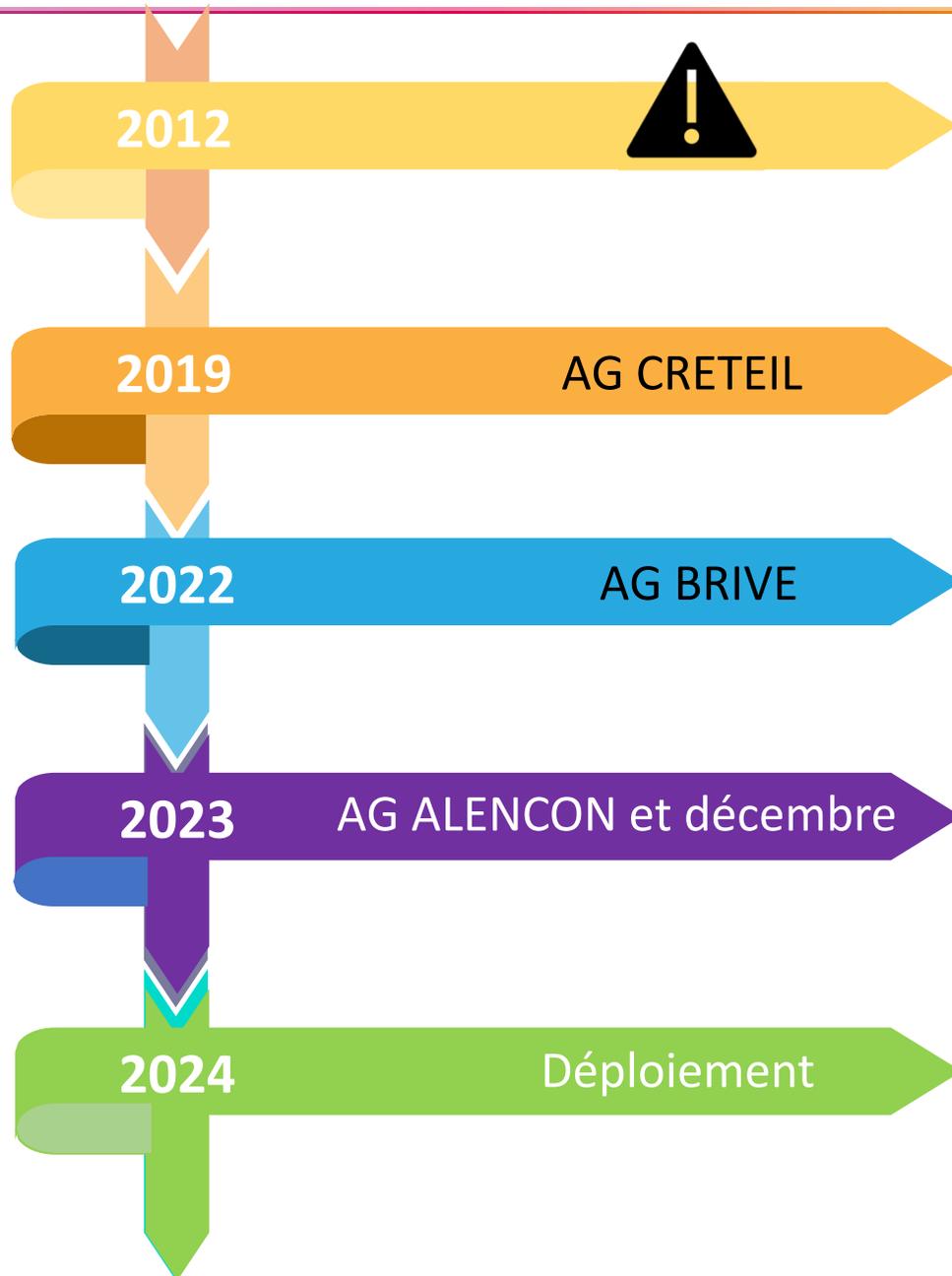


# UFOLEP

Visio du 14/06/2024

## Evolution du dispositif d'affiliation, d'adhésions et d'assurances



## Rappel des Besoins de l'UFOLEP

- **Des garanties autour :**
  - Une licence de base loisir/multisport
  - Une option loisir/multisport outdoor
  - Des options compétitions,
  - Des séances de découvertes sur l'année
- **Des garanties et tarifs concurrentiels**
  - Des garanties adaptées aux activités et en adéquation avec les propositions de la concurrence,
  - Des tarifs concurrentiels
- **Une communication/pilotage renforcée avec l'assureur/courtier:**
  - Des personnes dédiées aux associations et licenciés UFOLEP
  - Des outils de reporting et d'aide à la décision
  - Une réactivité lors de l'accueil de nouvelles activités

# Revenir dans le cadre réglementaire

Code du sport

## **Article L321-1**

Les associations, les sociétés et les fédérations sportives souscrivent pour l'exercice de leur activité des garanties d'assurance couvrant leur responsabilité civile, celle de leurs préposés salariés ou bénévoles et celle des pratiquants du sport. Les licenciés et les pratiquants sont considérés comme des tiers entre eux. Ces garanties couvrent également les arbitres et juges, dans l'exercice de leurs activités

## **Article L321-5**

Les fédérations sportives agréées peuvent conclure des contrats collectifs d'assurance visant à garantir les associations affiliées et leurs licenciés dans les conditions prévues aux [articles L. 321-1, L. 321-4, L. 321-6 et L. 331-10](#).

Ces contrats ne peuvent être conclus qu'après appel à la concurrence.

## **Article L131-13**

Les fédérations agréées peuvent conclure, au profit de leurs associations affiliées ou de certaines catégories d'entre elles et avec l'accord de celles-ci, tout contrat d'intérêt collectif relatif à des opérations d'achat ou de vente de produits ou de services.

Les contrats mentionnés au premier alinéa ne peuvent être conclus sans appel préalable à la concurrence. Leur durée est limitée à quatre ans.

# INCIDENCES SUR LES AFFILIATIONS ET ADHESIONS

## Les nouvelles catégories d'affiliation Ufolep

- **Affiliation Ufolep :**
  - les associations ou section d'association où tous les adhérents de l'association sont licenciés UFOLEP et les bénéficiaires d'un UFOPASS,  
Assurance RC acquise + locaux à usage temporaire
  - les structures non associatives bénéficiant des services de l'UFOLEP
- **Affiliation Ufolep + : Licenciés / Ufopass / Tipo**

Pour les associations ou section d'association où tous les adhérents n'ont pas une licence UFOLEP ou pour accueillir du public sur des séances d'essais ou découverte et/ou organiser des manifestations loisirs dans la limite de 300 personnes non licenciés sur l'année. Ces personnes feront l'objet de délivrance d'un Titre de Participation Occasionnelle.

- **Affiliation Ufolep PRO : Licenciés / Ufopass / Tipo**

Pour les associations et structures non associatives qui veulent plus que l'affiliation Ufolep PLUS.  
Cotation RC selon le chiffre d'affaires (totalité des produits de l'année N-1).

## TARIFS Affiliation – Parts nationales

<b>Affiliation Ufolep</b>	<b>Affiliation UFOLEP</b>
	52 €

<b>Affiliation +</b>	<b>Total affiliation</b>
	<b>102 €</b>

<b>Affiliation Ufolep Pro</b>	<b>Plafond</b>	<b>Total affiliation</b>
	100 000 €	<b>202 €</b>
	250 00 €	<b>552 €</b>
	500 000 €	<b>1052 €</b>
	750 000 €	<b>1552 €</b>
	1 000 000 €	<b>3052 €</b>
	2 000 000 €	<b>4052 €</b>
	+ de 2 000 000 €	<b>5052 €</b>

# INCIDENCES SUR LES AFFILIATIONS ET ADHESIONS

## Les 5 nouvelles licences Ufolep :

- Loisir/Entraînement
- Compétition

- Licences Dirigeant, animateur, Officiel : Fonction d'encadrement, Pas de pratique d'activités.
- Licences Multisport
- Licences Multisport +
- Licences Sport Mécaniques
- Licences Motocross

Pas de modification sur le fonctionnement

- des adhésions Ufopass
- des titres de participations Tipo toujours gratuit

Licence journée/manif/occasionnelle en lien avec les cns

# CONTRAT FEDERAL

Couverture  
UFOLEP National

Couverture comités  
régionaux et  
départementaux

Couverture des  
clubs

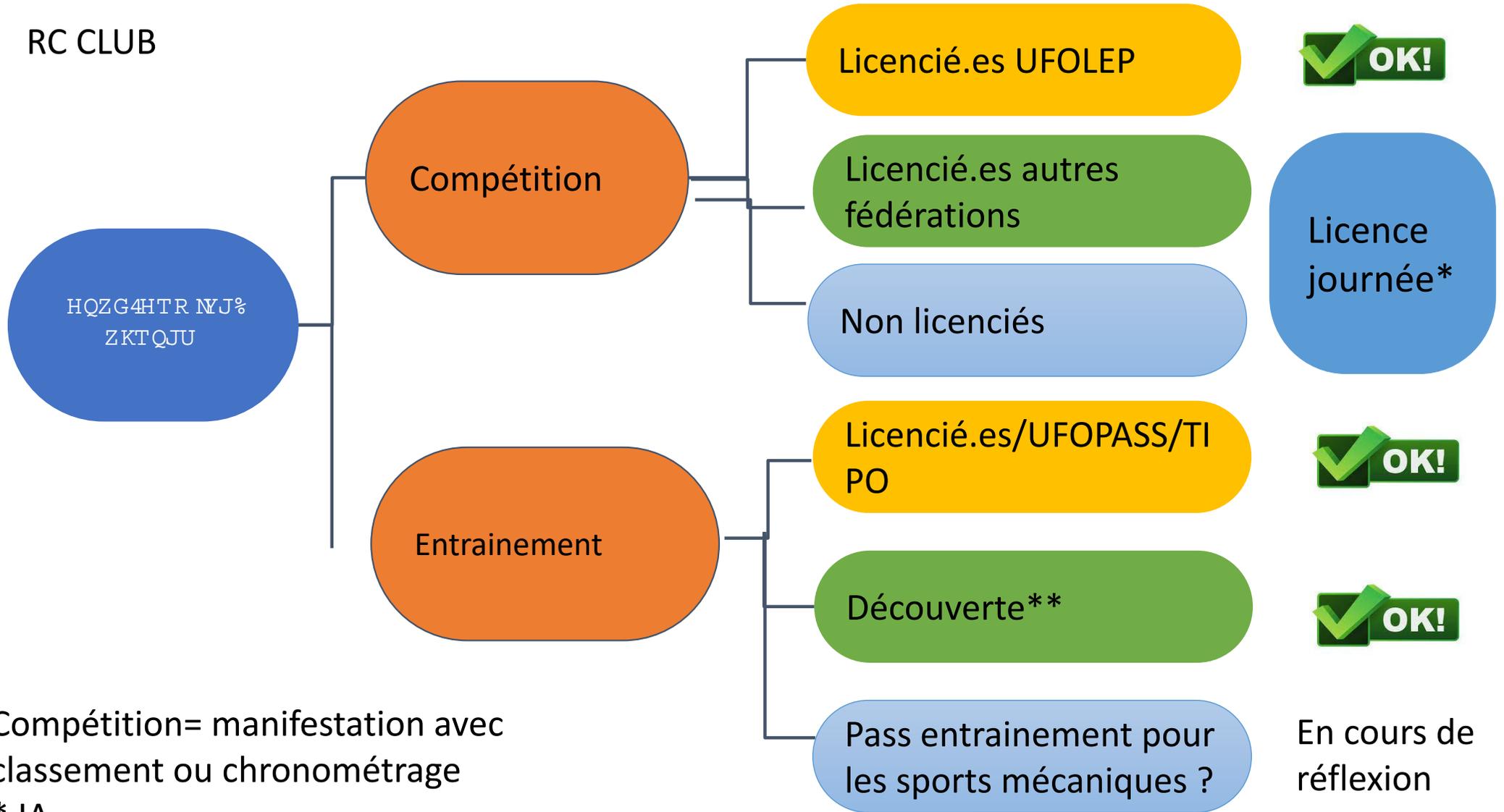
Responsabilité Civile

Vie statutaire

Pour Public UFOLEP (TIPO / UFOPASS / Licenciés) et tous bénévoles impliqués  
Organisation de manifestations, sportives ou non, formations fédérales  
Utilisation des locaux occasionnels et biens confiés

Grand public  
Organisation de manifestations, sportives ou non, formations  
**Utilisation de locaux occasionnels**  
**Nécessitera un contrat complémentaire**

RC CLUB



Compétition= manifestation avec classement ou chronométrage

\* IA

\*\*dans le cadre de l'affiliation plus ou pro

# CONTRAT FEDERAL

Individuel Accident  
Responsabilité Civile

Couverture des licenciés

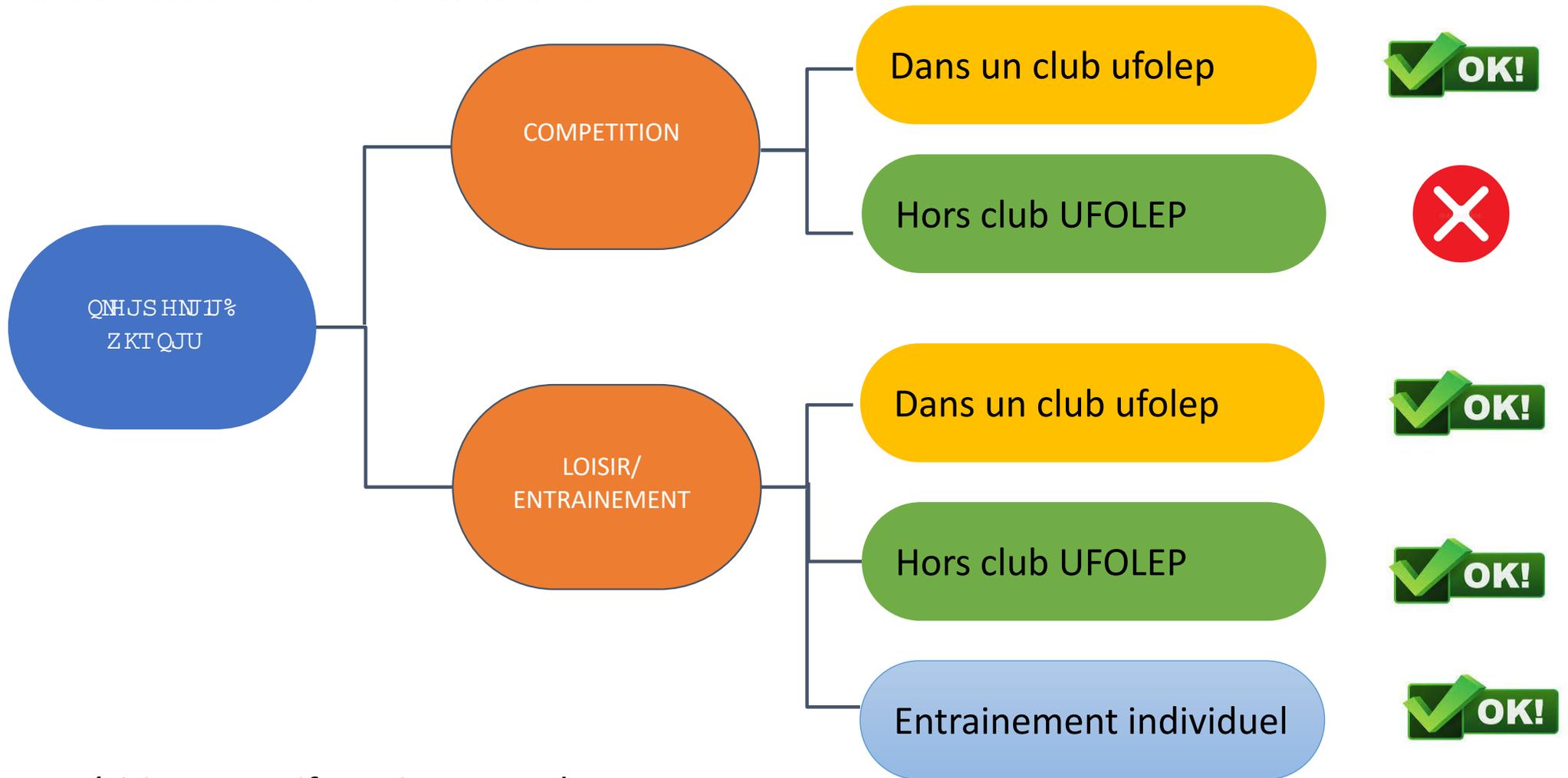
Participation aux activités dans  
tous les clubs UFOLEP

Participation à toutes  
les compétitions UFOLEP en  
rapport à sa licence

Pratique sportive de loisir non  
encadrée par l'UFOLEP

Pratique sportive de **compétition**  
**non encadrée par l'UFOLEP**

## Individuel accident et rc individuel



Compétition= manifestation avec classement

## Garanties

Nature de la garantie	Limite en €	Franchise en €
<b>RC Générale</b>		
<b>Tous dommages garantis confondus DONT :</b>	15 000 000 € par année d'assurance	
- les dommages corporels	15 000 000 € par sinistre	Néant
- les dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 € par sinistre	Néant
- les dommages immatériels non consécutifs	3 000 000 € par année d'assurance	1 500 € par sinistre
- Faute inexcusable	3 500 000 € par année d'assurance	Néant
- RC des médecins	8 000 000 € par sinistre et 10 000 000 € par année d'assurance	Néant
- Atteintes accidentelles à l'environnement	1 000 000€ par année d'assurance	2 000 € par sinistre
- Dommages aux Biens confiés	200 000€ par sinistre	200 € par sinistre
- Responsabilité Civile Dépositaire	30 000 € par sinistre	200 € par sinistre
- Défense	Inclus dans la garantie mise en jeu	Franchise selon garantie mise en jeu
- Recours	20 000 € par litige	Seuil d'intervention : 380 €

## Garanties

Garanties Individuelle Accidents	BASE	OPTION 1	OPTION 2
<b>Frais de soins suite à accident</b>	<b>5 000€</b>	<b>5 000€</b>	<b>5 000€</b>
Dont prothèse/dent	350€	350€	350€
Dont lunettes et lentilles	610€	610€	610€
Dont frais de secours et recherches	3 000€	3 000€	3 000€
Dont frais appareillage	200€	200€	200€
<b>Indemnités Journalières</b>	Néant	10€ par jours pendant 90 jours (franchise de 10 jours)	15€ par jours pendant 90 jours (franchise de 10 jours)
<b>Décès Accidentel</b>	<b>15 000€</b>	<b>20 000€</b>	<b>25 000€</b>
Par enfants à charge (max x3)		2 000€	2 000€
<b>Invalidité Permanente</b>			
<= 50%	50 000€ x le taux	125 000€ x le taux	150 000€ x le taux
> 50% à 66%	80 000€ x le taux	230 000€ x le taux	280 000€ x le taux
> 66%	<b>150 000€ x le taux</b>	<b>350 000€ x le taux</b>	<b>500 000€ x le taux</b>
Franchise relative	5%	15%	20%
<b>Frais annexes</b>			
Dont remise à niveau	Dans la limite d'un capital maximum de <b>2 000€</b>	Dans la limite d'un capital maximum de <b>2 000€</b>	Dans la limite d'un capital maximum de <b>2 000€</b>
Dont redoublement			
Dont formation professionnelle			
Dont assistance psychologique			
<b>Frais d'aménagement du véhicule</b> ou du <b>domicile</b> en cas d'invalidité supérieure à 30%	Dans la limite d'un capital maximum de <b>5 000€</b>	Dans la limite d'un capital maximum de <b>5 000€</b>	Dans la limite d'un capital maximum de <b>5 000€</b>
<b>Prime TTC PAR AN</b>	<b>Inclus dans la licence UFOLEP</b>	<b>15€</b>	<b>30€</b>

## Communication

<https://www.ufolep.org/assurances>

Mail

[assurances.ufolep@marsh.com](mailto:assurances.ufolep@marsh.com)

## Référents territoriaux

